

Conseil général du 15 décembre 2020

Rapport du Conseil communal

5. Budget 2021

Comparaison 2020 et 2021

Le budget 2020 était équilibré avec un petit bénéfice attendu de 5'300 francs.

La crise sanitaire a rendu impossible la présentation d'un budget équilibré pour 2021. Cependant, le résultat déficitaire de 416'000 francs peut être qualifié de satisfaisant au vu du contexte très défavorable. Effectivement, l'estimation budgétaire est susceptible de réserver des variations plus importantes qu'à l'accoutumée. Même si le budget a été réalisé avec le même sérieux que les années précédentes, les incertitudes sont bien plus grandes.

Taxes et quotité

La taxe des déchets passe de 90 à 75 francs par équivalent habitant comme expliqué lors de la précédente séance du Conseil général.

La quotité et les autres taxes sont inchangées. Le Conseil communal et la Commission de gestion, de vérification des comptes et des finances (ci-après CGVF) tiennent à éviter toute augmentation lors de cette crise sanitaire afin de ne pas péjorer les finances des ménages qui sont parfois déjà lourdement affectées par la pandémie.

Les principales variations

- Le budget de la crèche (5455) est en forte hausse. Cependant, cette augmentation est entièrement expliquée par l'extension de la capacité d'accueil qui passe de 39 à 50 enfants.
- Certaines écritures comptables sont revues au niveau des flux de l'action sociale entre notre commune et le canton. Le budget de l'action sociale est légèrement plus favorable grâce à la prise en compte, pour la première fois, de remboursements d'aide sociale (100'000 francs au 5722.46370.00)
- Les amortissements complémentaires de l'année passée permettent une baisse significative des amortissements des routes (40'000 francs de moins au 6150.33001.00)

Les financements spéciaux (services communaux sous MCH1)

Les financements spéciaux ne sont plus séparés et considérés de la même manière avec le MCH2.

- Le SIS et les cimetières sont toujours financés par, respectivement, la « taxe de pompe » et la taxe des inhumations. Toutefois, ils ne possèdent plus de fonds et les manques de financement impactent directement le compte de fonctionnement. Pour les cimetières, le déficit est de 5'000 francs (771). Pour les SIS, les comptes sont équilibrés. Cependant, l'achat du nouveau véhicule de transport (22'500 pour VT) sera financé par le compte de fonctionnement via un investissement.

- Les financements spéciaux d'assainissement des eaux (eaux usées et claires), d'approvisionnement en eau de Vermes (eau potable) et de gestion des déchets restent intégralement financés par les taxes prélevées. Les prélèvements ou versements dans les fonds se font désormais tout à la fin de la comptabilité au 9991 (clôture). L'assainissement de eaux termine avec un bénéfice de 78'700 francs. L'approvisionnement en eau a aussi un excédent de produits de 2'000 francs. Les déchets sont budgétés avec un déficit de 11'000 francs qui sera financé par prélèvement dans le fonds (fonds actuellement doté de 77'000 francs)

La lecture est quelque peu différente mais les principes de financement restent à peu près inchangés.

Impositions

Les impôts sur le revenu sont estimés en baisse à 5,5 millions contre 5,67 millions au budget 2020. Cette baisse est significative. Habituellement, notre commune peut compter sur 200'000 francs de rentrées supplémentaires d'un exercice à l'autre. En conséquence, le manque à gagner est d'environ 400'000 francs. Les impôts sur les personnes morales sont estimés en baisse de 40'000 francs versus budget 2020 qui tenait déjà compte d'une baisse liée à la RFFA.

La péréquation financière est aussi revue à la baisse à 1,2 millions (1,34 million en 2020). Notre indice des ressources reste très bas et stable à 69% de la moyenne cantonale. Donc, cette baisse de la péréquation financière ne s'explique pas par une amélioration de notre indice des ressources. L'explication la plus probable est la baisse de revenus dans les communes riches qui contribuent à alimenter la péréquation.

De manière générale, l'imposition est en baisse de 280'000 francs environ.

Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire

La moitié de notre réserve de politique budgétaire, soit 56'500 francs, est prélevée afin d'améliorer le résultat. Notre fortune étant encore suffisante, le Conseil communal et la CGVF jugent utile de conserver la moitié de cette réserve en vue du budget 2022 qui ne sera assurément pas reluisant non plus.

Répartition des charges entre canton et communes

La pandémie a eu certains effets secondaires, notamment celui de faire de l'ombre à certains dossiers. La répartition des charges entre canton et commune en fait partie. Cependant, il est primordial et urgent de faire avancer le dossier de la répartition des charges entre canton et communes et celle de la péréquation. **Le principe du « qui commande paie » n'est actuellement pas respecté puisque nous ne pouvons pas agir sur ces charges liées qui dépendent des décisions du canton (et de la Confédération).** De plus, le montant que nous recevons de la péréquation est insuffisant en comparaison à la manne disponible dans les communes plus aisées que la nôtre. (Pour rappel, notre indice des ressources se situe à 69% de la moyenne JU et la péréquation actuelle ne compense pas assez cette disparité !).

Autofinancement et investissements

La capacité d'autofinancement est de 0,6 million de francs. C'est là l'indicateur le plus fiable pour constater l'importance de la crise qui nous affecte. En effet, ces dernières années, ce montant était en moyenne de 1,3 million.

Malgré cette baisse, le Conseil communal est convaincu que la commune doit soutenir l'économie en ces temps difficiles. Effectuer la totalité des investissements prévus (voir liste annexe) reste un des moyens les plus sûrs pour soutenir l'économie locale. Ces investissements sont dans tous les cas indispensables, soit au point de vue de la transition écologique soit simplement pour maintenir l'état de nos infrastructures. Le montant total des investissements, qui vous est proposé et qui impacte le compte de fonctionnement, est de 2,27 millions.

Bourgeoisies

Pas de commentaire particulier.

Commentaires

Le budget 2021 proposé est déficitaire. Cependant, grâce aux bons exercices réalisés lors des dernières années, en période de haute conjoncture, Val Terbi a les moyens d'assumer ces comptes déficitaires afin de soutenir l'économie par une action anticyclique. En effet, la fortune de notre commune fin 2019 est de 1,61 million de francs. Celle-ci nous permet d'absorber le déficit prévu sans péjorer trop fortement notre capacité financière à long terme.

Au vu des éléments évoqués ci-dessus, la CGVF et le Conseil communal vous invitent à accepter les budgets 2021 (communal et bourgeois), les taxes 2021 et le budget des investissements 2021.

5. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal à Monsieur Vazquez Carlos dans le cadre d'une demande de naturalisation ordinaire

Monsieur Carlos Vazquez, 1977, a déposé une requête visant à l'obtention de la naturalisation suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal.

Le Service de la population a procédé à son audition et considère que toutes les conditions sont réunies pour que Monsieur Rodriguez obtienne le droit de cité cantonal.

Avant de soumettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations, en vue de l'obtention de la nationalité suisse, il appartient aux instances communales, en l'occurrence le Conseil général, de lui accorder le droit de cité communal.

Monsieur Vazquez est de nationalité espagnole. Il est né le 09.04.1977 et vit en Suisse depuis sa naissance. Il travaille en qualité d'automaticien et réside à Vicques depuis 2012.

7. Nomination d'un membre à la Commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics

Monsieur David Oberli de Vermes a présenté sa démission de cette commission pour le 31 décembre 2020.

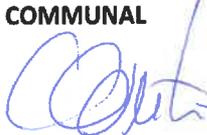
Les groupes politiques sont invités à présenter des candidats à sa succession. A ce jour, aucune proposition n'a encore été enregistrée afin de remplacer M. Oberli.

Vicques, le 28 novembre 2020



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


Michel Brahier
Président


Catherine Comte
Secrétaire